

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 574

**Artikel:** Manœuvres : la grande obstination des libéraux vaudois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011877>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La grande obstination des libéraux vaudois

*Les vieux démons des libéraux vaudois sont en train de reverdir comme pissenlit au mois de mars. Profitant de la double vacance au Conseil d'Etat, et plus particulièrement de la démission anticipée du socialiste André Gavillet<sup>1</sup>, les libéraux vaudois manifestent leur intention de reconquérir le deuxième fauteuil perdu en 1958. La tentative n'est pas nouvelle, mais elle se place aujourd'hui dans un contexte politique fort différent. Peut-être n'est-il pas inutile de refaire un bout d'histoire.*

Jusqu'après les élections générales de 1954, le Conseil d'Etat vaudois était composé de quatre radicaux, de deux libéraux et d'un socialiste. L'élection du radical Chaudet au Conseil fédéral permettait aux socialistes de conquérir de haute lutte un deuxième siège, Charles Sollberger l'emportant sur «Titi» Pidoux. Les radicaux perdaient ainsi la majorité absolue au Gouvernement.

Aux élections générales de 1958, les radicaux tentaient de reprendre la majorité absolue et présentaient une liste avec quatre candidats. Cette prétention, dirigée en principe contre le deuxième siège socialiste, menaçait cependant tout autant l'un des deux sièges libéraux. Ces derniers refusaient donc une liste commune et partaient seuls à la bataille avec deux candidats. Les socialistes se contentaient de présenter les deux conseillers sortants Arthur Maret et Charles Sollberger. Le premier tour aboutissait à un ballottage général mais, ô surprise, les deux candidats socialistes arrivaient largement en tête. Poussés par une force populaire incroyable, les socialistes décidaient alors de présenter trois candidats au second tour. Les radicaux et les libéraux s'engageaient à nouveau séparément, avec quatre et deux candidats. Résultat: une éclatante victoire des trois candidats socialistes qui l'emportaient haut la main, les radicaux devant se contenter de trois sièges et les libéraux d'un seul.

Les événements de 1958 sont historiques à plus d'un titre. Surtout, parce que les radicaux, tirant définitivement les conclusions de l'affaire, renonçaient dès lors à reconquérir la majorité absolue au Gouvernement. Ils n'en renonçaient pas pour autant à «mener la barque», même au prix d'une alliance. Radicaux et PAI étaient comme chiens et chats. Faisant taire des «rognes» vieilles de quelques générations, les radicaux offraient au PAI le calumet de la paix, sous forme d'un siège au Conseil d'Etat. Ce siège au Gouvernement, c'était l'objectif du PAI depuis des décennies: on n'allait pas le laisser passer!

Les libéraux, eux, n'avaient pas renoncé à leur prétention de reconquérir leurs deux sièges au Conseil d'Etat. Aux élections générales de 1962, ils présentaient donc deux candidats nouveaux, le conseiller sortant, M. Louis Guisan, ayant décliné une réélection. Les radicaux et le PAI refusaient d'avaliser cette prétention des libéraux de sorte que le premier tour voyait s'affronter principalement trois listes: une liste comportant trois radicaux et le candidat PAI, M. Ravussin; une liste libérale avec deux candidats nouveaux; une liste socialiste avec deux conseillers sortants Charles Sollberger et René Villard et un nouveau, Pierre Graber. Le résultat du premier tour démontrait que les socialistes n'avaient aucune chance de maintenir leurs trois sièges. Chez les libéraux, c'était la déroute. Pour le deuxième tour, les socialistes décidaient de présenter deux candidats seulement, René Villard et Pierre Graber, tandis que les libéraux, comme au temps des diligences, changeaient de chevaux et désignaient un nouveau candidat, M. Claude Bonnard. Le Conseil d'Etat de 1962, issu des urnes, se composait de trois radicaux, un PAI, deux socialistes, un libéral.

### DUEL AUBERT-THÉVOZ

En dépit de quelques cris et chuchotements, l'opération radicale/PAI était un succès. Les libéraux, eux, n'avaient pas encore compris; profitant de la

démission en cours de législature du socialiste René Villard, ils tentaient à nouveau de reconquérir ce deuxième siège tant pleuré. Et on assistait au duel Pierre Aubert - Georges Thévoz. Après une campagne électorale où les radicaux brillèrent par leur absence et leur passivité, le socialiste l'emportait sur le libéral.

### LA FORMULE MAGIQUE

Dès ce moment, la leçon paraît être comprise. L'entente vaudoise s'est trouvée une formule magique: trois radicaux, un PAI, un libéral, laissant deux sièges aux socialistes. Malgré quelques petits soubresauts (affaire Mugny à Lausanne, démocrate-chrétien abandonné par l'«entente» au profit d'un écologiste), quelques incidents de parcours (l'élection pour quatre ans du socialiste Morier-Genoud au Conseil des Etats), l'entente vaudoise a bien assis ses positions. Et ce ne sont pas les résultats de l'élection générale de 1978 qui nous contrediront: les cinq candidats de l'entente, figurant sur une liste commune, sont élus au premier tour, «dans un mouchoir». Les jeux sont désormais faits, pour quelques générations. La formule satisfait pleinement les radicaux, qui considèrent que cinq sièges sur sept pour l'entente, c'est bien suffisant, qui maintiennent sans plus de difficultés leur siège au Conseil des Etats, et continuent finalement à dominer la politique vaudoise par un savant jeu de bascules, tantôt près du PAI, tantôt près des libéraux. Dans un climat aussi serein, les velléités des libéraux de reconquérir un deuxième siège aux dépens des socialistes sont certainement mal vues par les alliés de l'entente.

Il va de soi que le PAI, avec un siège comme les libéraux, exerce un pouvoir sans rapport avec son audience réelle auprès du corps électoral. Un deuxième siège libéral ramènerait le PAI à la portion congrue. Il pourrait même, dans certaines circonstances, représenter une menace pour le siège PAI au Conseil d'Etat.

Quant aux radicaux, il y a belle lurette qu'ils ont fait le deuil du deuxième siège libéral. Pour les

radicaux, «les carottes sont cuites» depuis 1958. Ils l'ont démontré en 1969, en refusant de soutenir la double revendication libérale. Ils l'ont démontré encore lors du combat Aubert/Thévoz en 1969, en refusant de soutenir officiellement le candidat libéral contre le socialiste.

Le départ anticipé de M. Debétaz plonge donc l'entente vaudoise dans une situation délicate. S'il n'y avait que la succession socialiste en cause, les radicaux pourraient rejouer la comédie de 1969, ne pas prendre position. Et que le meilleur gagne! Mais aujourd'hui, la situation est différente.

### LA CUISINE BOURGEOISE

On comprendrait mal que l'entente vaudoise soit rompue, à une année des élections générales. Il faudrait donc que le candidat radical à la succession de M. Debétaz et que le candidat libéral figurent sur la même liste. Mais cela n'enchant ni les radicaux, ni surtout le PAI pour les raisons dites plus haut. Et les démocrates-chrétiens, qui font encore partie de l'entente malgré leurs vicissitudes, ne verraient certainement pas d'un bon œil un deuxième conseiller d'Etat libéral. S'il n'y a pas d'entente, et si les libéraux vont seuls à la lutte, on

peut affirmer sans grand risque de se tromper que le candidat libéral n'a aucune chance. Un échec libéral à quelques mois des élections communales, à une année du renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ferait vraiment peine à voir!

En quittant maintenant le Conseil d'Etat, M. Debétaz place ses amis de l'entente dans une situation bien embarrassante. En bref, la cuisine qui se mijote: ou bien faire une liste commune, qui sera mal soutenue par certains radicaux, par le PAI et le PDC, où ni le candidat radical ni le candidat libéral ne fera le plein des voix, ce qui promet quelques joyeux retours de foires au moment de l'élection générale en 1982; c'est de nouveau l'inconnu; ou bien des listes séparées, avec l'échec libéral quasi certain.

Et dire que tout allait si bien!

Merci M. Debétaz!

<sup>1</sup> Voir notre texte DP 572 (18.12.1980) intitulé «Vingt ans après», qui présentait rapidement les enjeux détaillés ci-dessous. Profitons de l'occasion pour rectifier une coquille qui n'aura pas échappé à nos attentifs lecteurs: les socialistes ont fait leur apparition au Conseil d'Etat vaudois en 1945 (Arthur Maret) et non pas bien sûr pendant la guerre, en 1942, comme nous l'avions écrit.

### NOTES DE LECTURE

## Les confessions d'un homosexuel

«Mémoires d'un carnassier» de Richard Garzarolli<sup>1</sup> est un roman politique si l'on entend par là une tentative de satire de la classe possédante. Cependant, en fait de satire, l'auteur de ces mémoires glisse — aux dépens du lecteur — vers l'éloge linéaire d'une ascension crapuleuse et criminelle d'un fils de la classe opprimée jusqu'aux sommets du pouvoir capitaliste.

Disons-le tout net et pour ne pas y revenir, ce

roman est particulièrement fangeux, odieux et cynique. Nous le savons, cette condamnation a des relents de calvinisme.

Plaidant les circonstances atténuantes, d'aucuns voudront citer cette superbe réflexion de Baudelaire: «Le vice est séduisant, il faut le peindre séduisant.» Mais le vice peut être aussi ennuyeux, morne et lassant lorsque l'on force sur la dose, ce qui est manifestement la tendance complaisante de ce quinquagénaire carnassier qui nous conte sa vie. Rompant délibérément avec une tradition trop établie d'analyse psychologique de la mauvaise conscience des créatures vivant en terre vaudoise, le carnassier Marcel Pache livre au lecteur dérouté

l'image d'un paysage intérieur totalement innocent. Pas la moindre trace de mauvaise conscience chez cet homme qui fait métier d'écraser les autres, et dont la fortune naissante a pris racine dans la pornographie, le trafic de drogue et l'assassinat. Poids de l'hérédité éventuellement, puisque Pache décrit déjà son père, l'adjudant-instructeur à l'haleine avinée, comme «un homme possédant deux mains monstrueusement épaisses et formées de la matière même du crime... il ne les utilisait que pour frapper».

### DONNER LE CHANGE

Mais il y a, derrière ce masque de carnassier, un personnage beaucoup moins solide d'homosexuel. Et l'on perçoit alors que le cynisme pesant de Marcel Pache est peut-être là pour donner le change à cette revendication profonde: «Je suis un homosexuel.»

Dans la littérature romande, l'homosexualité a toujours porté son auteur vers une conscience aiguë et douloureuse de sa différence, de sa solitude. Là au contraire, il semble que l'homosexualité soit canalisée vers le crime et la destruction de l'autre.

En emprisonnant son personnage dans le cadre rigide de la cruauté et du sadisme, Richard Garzarolli n'évoque en rien ce que peut être la vie quotidienne d'un homosexuel ambitieux à l'aube d'une carrière fulgurante.

Un roman politique manqué, car au lieu d'ouvrir sur la tension dramatique entre la conscience individuelle et les données sociales, il égare le lecteur sur une caricature de carnassier.

E. B.

<sup>1</sup> Denoël, 1980, R. Garzarolli, journaliste, collaborateur de la «TLM», suspendu pour six mois après la parution du «Carnassier», pour irrévérence (cf. DP 567).